



Synthèse exécution des recommandations du Comité de Suivi du Contrat Plan (5^{ème} et 6^{ème} Sessions)

Recommandations	Point situation	Etat d'exécution
Recommandations 5^{ème} Session		
Recommandation I :		
<p><i>La réunion du Comité de Suivi recommande à l'Office du Niger de faire régulièrement le point de la mécanisation.</i></p>	<p>Durant le 2nd semestre 2016, aucun financement n'a été obtenu dans le cadre de la mécanisation agricole. Le Service Equipements Agricoles de l'Office du Niger a mené plusieurs actions pour améliorer la situation de la mécanisation agricole en zone Office du Niger :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des tests des équipements agricoles acquis dans le cadre du projet PACOP (repiqueuses manuelles et motorisées) en collaboration avec la SOCAFON et le CRRRA de Niono. • Suivi du test de deux moissonneuses-batteuses acquises dans le cadre du projet PAPAM. • Suivi de la mise en place des Centres Ruraux de Prestation (CRP) de services agricoles (mécanisés) dans la zone Office du Niger. • Suivi de l'état de fonctionnement des cinq (5) mini-rizeries acquises dans le cadre de l'Initiative-Riz. • Suivi des équipements et programmation-organisation de la formation des conducteurs de tracteurs du programme gouvernemental « 1000 tracteurs ». • Suivi des équipements de transformation et valorisation des produits agricoles auprès des exploitants individuels et des organisations paysannes. <p>Ces actions de suivi ont permis de faire des recommandations à l'endroit de tous les acteurs pour une meilleure exploitation des équipements existants.</p>	<p>En cours (voir PV 6^{ème} session page 5)</p>

Recommandations	Point situation	Etat d'exécution																																																																																										
	<p>L'état de la mécanisation agricole de la zone Office du Niger se présente comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="696 263 1906 1002"> <thead> <tr> <th data-bbox="696 263 1151 304">Année</th> <th data-bbox="1158 263 1339 304">2013</th> <th data-bbox="1346 263 1527 304">2014</th> <th data-bbox="1534 263 1715 304">2015</th> <th data-bbox="1722 263 1906 304">2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5" data-bbox="696 309 1906 347">Matériels à traction animale</td> </tr> <tr> <td data-bbox="696 352 1151 387">Charrue</td> <td data-bbox="1158 352 1339 387">41 301</td> <td data-bbox="1346 352 1527 387">41 508</td> <td data-bbox="1534 352 1715 387">41 930</td> <td data-bbox="1722 352 1906 387">41 935</td> </tr> <tr> <td data-bbox="696 392 1151 427">Semoirs</td> <td data-bbox="1158 392 1339 427">0</td> <td data-bbox="1346 392 1527 427">400</td> <td data-bbox="1534 392 1715 427">575</td> <td data-bbox="1722 392 1906 427">613</td> </tr> <tr> <td data-bbox="696 432 1151 467">Charrettes</td> <td data-bbox="1158 432 1339 467">27 728</td> <td data-bbox="1346 432 1527 467">27 901</td> <td data-bbox="1534 432 1715 467">32 920</td> <td data-bbox="1722 432 1906 467">33 000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="696 472 1151 507">Herses</td> <td data-bbox="1158 472 1339 507">21 809</td> <td data-bbox="1346 472 1527 507">21 941</td> <td data-bbox="1534 472 1715 507">21 999</td> <td data-bbox="1722 472 1906 507">22 009</td> </tr> <tr> <td data-bbox="696 512 1151 547">Puddeurs</td> <td data-bbox="1158 512 1339 547">380</td> <td data-bbox="1346 512 1527 547">3 097</td> <td data-bbox="1534 512 1715 547">3 119</td> <td data-bbox="1722 512 1906 547">3 199</td> </tr> <tr> <td data-bbox="696 552 1151 587">Animaux de trait</td> <td data-bbox="1158 552 1339 587">84 458</td> <td data-bbox="1346 552 1527 587">85 458</td> <td data-bbox="1534 552 1715 587">104 002</td> <td data-bbox="1722 552 1906 587">104 002</td> </tr> <tr> <td colspan="5" data-bbox="696 592 1906 630">Matériels à traction motorisée</td> </tr> <tr> <td data-bbox="696 635 1151 670">Tracteurs et accessoires</td> <td data-bbox="1158 635 1339 670">52</td> <td data-bbox="1346 635 1527 670">52</td> <td data-bbox="1534 635 1715 670">57</td> <td data-bbox="1722 635 1906 670">76</td> </tr> <tr> <td data-bbox="696 675 1151 710">Motoculteurs</td> <td data-bbox="1158 675 1339 710">1 551</td> <td data-bbox="1346 675 1527 710">3 328</td> <td data-bbox="1534 675 1715 710">3 528</td> <td data-bbox="1722 675 1906 710">3 608</td> </tr> <tr> <td data-bbox="696 715 1151 750">Batteuses</td> <td data-bbox="1158 715 1339 750">1 460</td> <td data-bbox="1346 715 1527 750">1 737</td> <td data-bbox="1534 715 1715 750">1 794</td> <td data-bbox="1722 715 1906 750">1 800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="696 754 1151 790">Décortiqueuses</td> <td data-bbox="1158 754 1339 790">1 418</td> <td data-bbox="1346 754 1527 790">1 513</td> <td data-bbox="1534 754 1715 790">1 560</td> <td data-bbox="1722 754 1906 790">1 563</td> </tr> <tr> <td data-bbox="696 794 1151 829">Motopompes</td> <td data-bbox="1158 794 1339 829">260</td> <td data-bbox="1346 794 1527 829">270</td> <td data-bbox="1534 794 1715 829">320</td> <td data-bbox="1722 794 1906 829">340</td> </tr> <tr> <td data-bbox="696 834 1151 869">Plate- forme multifonctionnelle</td> <td data-bbox="1158 834 1339 869">-</td> <td data-bbox="1346 834 1527 869">18</td> <td data-bbox="1534 834 1715 869">18</td> <td data-bbox="1722 834 1906 869">18</td> </tr> <tr> <td data-bbox="696 874 1151 909">Mini-rizeries</td> <td data-bbox="1158 874 1339 909">9</td> <td data-bbox="1346 874 1527 909">13</td> <td data-bbox="1534 874 1715 909">13</td> <td data-bbox="1722 874 1906 909">13</td> </tr> <tr> <td data-bbox="696 914 1151 949">Repiqueuses</td> <td data-bbox="1158 914 1339 949">0</td> <td data-bbox="1346 914 1527 949">0</td> <td data-bbox="1534 914 1715 949">0</td> <td data-bbox="1722 914 1906 949">77</td> </tr> <tr> <td data-bbox="696 954 1151 989">Moissonneuses batteuses</td> <td data-bbox="1158 954 1339 989">0</td> <td data-bbox="1346 954 1527 989">1</td> <td data-bbox="1534 954 1715 989">3</td> <td data-bbox="1722 954 1906 989">3</td> </tr> </tbody> </table>	Année	2013	2014	2015	2016	Matériels à traction animale					Charrue	41 301	41 508	41 930	41 935	Semoirs	0	400	575	613	Charrettes	27 728	27 901	32 920	33 000	Herses	21 809	21 941	21 999	22 009	Puddeurs	380	3 097	3 119	3 199	Animaux de trait	84 458	85 458	104 002	104 002	Matériels à traction motorisée					Tracteurs et accessoires	52	52	57	76	Motoculteurs	1 551	3 328	3 528	3 608	Batteuses	1 460	1 737	1 794	1 800	Décortiqueuses	1 418	1 513	1 560	1 563	Motopompes	260	270	320	340	Plate- forme multifonctionnelle	-	18	18	18	Mini-rizeries	9	13	13	13	Repiqueuses	0	0	0	77	Moissonneuses batteuses	0	1	3	3	
Année	2013	2014	2015	2016																																																																																								
Matériels à traction animale																																																																																												
Charrue	41 301	41 508	41 930	41 935																																																																																								
Semoirs	0	400	575	613																																																																																								
Charrettes	27 728	27 901	32 920	33 000																																																																																								
Herses	21 809	21 941	21 999	22 009																																																																																								
Puddeurs	380	3 097	3 119	3 199																																																																																								
Animaux de trait	84 458	85 458	104 002	104 002																																																																																								
Matériels à traction motorisée																																																																																												
Tracteurs et accessoires	52	52	57	76																																																																																								
Motoculteurs	1 551	3 328	3 528	3 608																																																																																								
Batteuses	1 460	1 737	1 794	1 800																																																																																								
Décortiqueuses	1 418	1 513	1 560	1 563																																																																																								
Motopompes	260	270	320	340																																																																																								
Plate- forme multifonctionnelle	-	18	18	18																																																																																								
Mini-rizeries	9	13	13	13																																																																																								
Repiqueuses	0	0	0	77																																																																																								
Moissonneuses batteuses	0	1	3	3																																																																																								
Recommandation II :																																																																																												
<p><i>La réunion du Comité de Suivi recommande à l'Office du Niger d'effectuer avec N-SUKALA une expertise sur les problèmes techniques dont les résultats seront acceptés par les deux parties.</i></p>	<p>Pour rappel, la société N-SUKALA avait saisi le Ministre de l'Agriculture pour des problèmes relatifs aux terres qui lui ont été attribuées. En effet, N-SUKALA a exclu des terres attribuées beaucoup de parcelles qu'elle qualifie d'inapte à la culture de canne. Saisi de la question, l'Office du Niger a envoyé au Ministre de l'Agriculture un rapport circonstancié décrivant la situation des attributions de terres à N-SUKALA. Pour pouvoir prendre une décision, le Ministre de l'Agriculture a demandé aux deux structures d'engager un expert indépendant pour mener des études pédologiques et agronomiques sur les terres concernées.</p> <p>L'Office du Niger a invité N-SUKALA pour élaborer les termes de référence pour le recrutement de cet expert indépendant. Une fois dans la salle, la partie chinoise a estimé que l'Office du Niger n'a pas compétence à</p>	<p>Exécutée (voir PV 6^{ème} session page 9)</p>																																																																																										

Recommandations	Point situation	Etat d'exécution																											
	<p>gérer leur préoccupation relative aux terres. Elle a donc demandé la levée de la séance et a promis de porter la question à d'autres niveaux.</p> <p>Les échanges de courriers y afférents sont joints au document.</p>																												
Recommandation III :																													
<p><i>La réunion du Comité de Suivi recommande à l'Office du Niger de rendre opérationnelle le logiciel SIGON pour la gestion de la Maintenance du Réseau Hydraulique, notamment faire un état des lieux des infrastructures hydrauliques à saisir dans SIGON (barrage, écluses, canaux, prises et régulateurs).</i></p>	<p>Tous les dysfonctionnements du Module Maintenance du Réseau Hydraulique de SIGON ont été corrigés au cours de la campagne 2016-2017. Aujourd'hui, ce Module est opérationnel aussi bien sur le plan technique que fonctionnel. La zone de Kolongo a réussi à gérer tout le processus de la Maintenance avec ce Module, de l'élaboration du PAE à l'attribution des contrats. Cette expérience en cours de duplication dans les autres Zones dans le cadre d'une collaboration étroite entre les Zones, la DGEMRH et le SIIG.</p> <p>Dans le cadre du projet HELEN, les services gestion eau des zones ont été équipés en matériels et équipements pour faire les relevés sur le réseau hydraulique (roue métrique, bottes, imperméables, etc...). L'ensemble des agents en charge de la saisie des canaux et ouvrages ont bénéficié de la formation sur le Module Maintenance du réseau hydraulique de SIGON. Les zones ont fait beaucoup d'effort dans le cadre de la saisie des composants du réseau hydraulique dans les bases de données. Certaines zones comme Kolongo, N'Débougou et Niono ont même saisi la totalité de leur réseau. L'état de saisie des canaux et ouvrages dans SIGON se présente comme suit par zone :</p> <table border="1" data-bbox="698 871 1146 1241"> <thead> <tr> <th>Zones</th> <th>Canaux</th> <th>Ouvrages</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M'Béwani</td> <td>701</td> <td>561</td> </tr> <tr> <td>Kolongo</td> <td>1 549</td> <td>1 837</td> </tr> <tr> <td>Ké-Macina</td> <td>249</td> <td>248</td> </tr> <tr> <td>Niono</td> <td>901</td> <td>1 180</td> </tr> <tr> <td>Molodo</td> <td>188</td> <td>42</td> </tr> <tr> <td>N'Débougou</td> <td>1 489</td> <td>1 321</td> </tr> <tr> <td>Kouroumari</td> <td>1 819</td> <td>1 079</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>6 896</td> <td>6 268</td> </tr> </tbody> </table>	Zones	Canaux	Ouvrages	M'Béwani	701	561	Kolongo	1 549	1 837	Ké-Macina	249	248	Niono	901	1 180	Molodo	188	42	N'Débougou	1 489	1 321	Kouroumari	1 819	1 079	Total	6 896	6 268	<p>Exécutée (voir PV 6^{ème} session page 13)</p>
Zones	Canaux	Ouvrages																											
M'Béwani	701	561																											
Kolongo	1 549	1 837																											
Ké-Macina	249	248																											
Niono	901	1 180																											
Molodo	188	42																											
N'Débougou	1 489	1 321																											
Kouroumari	1 819	1 079																											
Total	6 896	6 268																											

Recommandations	Point situation	Etat d'exécution
Recommandation IV :		
<i>La réunion du Comité de Suivi recommande à l'Office du Niger de prendre des dispositions pour la réalisation d'un système de mesure au niveau de la nappe souterraine.</i>	<p>Un Contrat a été passé avec le Laboratoire National des Eaux en 2016 pour réaliser des mesures. Les résultats pourraient être disponibles pour le prochain rapport de suivi du Contrat-Plan.</p> <p>Par ailleurs, des piézomètres sont installés dans la zone Office du Niger. Il est prévu de faire une mission conjointe avec l'IER pour définir les positions de ces piézomètres et éventuellement disposer de leurs résultats.</p>	En cours (voir PV 6 ^{ème} session page 13)
Recommandation V :		
<i>La réunion du Comité de Suivi recommande à l'Office du Niger d'organiser dans les meilleurs délais des ateliers de formation pour la prise en charge du fonctionnement des infrastructures impliquant l'ANICT.</i>	<p>Durant la période évaluée, il n'y a pas eu de transferts nécessitant l'organisation d'un atelier de formation pour la prise en charge du fonctionnement des infrastructures. Toutefois, l'Office du Niger a pris les dispositions nécessaires avec les différents projets en cours pour que les futurs transferts d'infrastructures se fassent en collaboration avec l'ANICT, l'Administration et les Collectivités Territoriales.</p> <p>En ce qui concerne les anciennes infrastructures qui n'étaient pas fonctionnelles, l'Office du Niger, à travers les directions des zones concernées, a mené des démarches auprès de l'ensemble des acteurs, notamment les Préfets, les Maires et les Chefs de village. Ce qui a conduit à l'exploitation pleine et entière de toutes les infrastructures socio-économiques.</p>	Exécutée (voir PV 6 ^{ème} session page 14)
Recommandation VI :		
<i>La réunion du Comité de Suivi recommande à l'Office du Niger de procéder à l'évaluation des besoins de logements pour l'encadrement et prendre des mesures nécessaires pour la réalisation</i>	<p>La DGEMRH de l'Office du Niger a reçu des zones les dossiers relatifs à l'évaluation des besoins de logement pour l'encadrement de chaque zone. Les dispositions sont en cours pour la satisfaction des besoins.</p> <p>Durant ce semestre, sur 83 bâtiments vétustes identifiés dans les zones, 7 ont été rénovés. Les zones ont exprimé un besoin de 58 bureaux et logements pour les agents d'encadrement dans les villages. 10 ont été construits.</p>	Exécutée (voir PV 6 ^{ème} session page 15)

Recommandations	Point situation	Etat d'exécution
Recommandations 6^{ème} Session		
Recommandation I :		
<i>La réunion du Comité de Suivi recommande à l'Office du Niger de faire le plaidoyer nécessaire auprès du Ministère des Finances pour améliorer le niveau du Budget Spécial d'Investissement (BSI) afin de booster le rythme des aménagements.</i>	Lors de l'arbitrage budgétaire de 2018, le Ministère de l'Economie et des Finances a fait un effort d'augmentation de la dotation du Contrat-Plan à travers une inscription de 5 milliards de F CFA dans le projet BSI 2018, contre 4,2 milliards dans le BSI 2017, soit une hausse de 800 millions (19,05%).	Exécutée (voir PV 7 ^{ème} session page 6)
Recommandation II :		
<i>La réunion du Comité de Suivi recommande l'organisation de rencontres au niveau interministériel pour trouver une solution définitive au contentieux avec N-SUKALA.</i>	Les actions menées n'ont pas encore pu aboutir à la tenue de la rencontre interministérielle. L'Office du Niger continue à assurer le suivi régulier du dossier au niveau du département et au niveau de N-SUKALA	En cours (voir PV 7 ^{ème} session page 9)
Recommandation III :		
<i>Le Comité de Suivi recommande à l'Office du Niger de faire régulièrement le point de la mécanisation agricole.</i>	Les actions de suivi de la mécanisation par la Direction de l'Appui au Monde Rural, à travers son Service Equipements Agricoles, ont été poursuivies. La situation de la mécanisation agricole dressée en fin premier semestre 2017 montre que la zone de l'Office du Niger reste sous-équipée. En effet, les nouvelles acquisitions faites en 2017 sont loin de couvrir les besoins exprimés par les exploitants et les organisations paysannes au titre de la campagne agricole 2017/2018. Cette situation est aggravée par la raréfaction de la main d'œuvre agricole, due à l'exode rural des jeunes et à leur départ vers les zones d'orpillage traditionnel.	Exécutée (voir PV 7 ^{ème} session page 9)
Recommandation IV :		
<i>La réunion du Comité de Suivi recommande à l'Office du Niger de prendre des dispositions pour la réalisation d'un système de mesure au niveau de la nappe souterraine.</i>	L'offre de plus de 35 millions F CFA faite par l'IER pour définir les positions des piézomètres installés en zone Office du Niger et éventuellement disposer de leurs résultats n'a pas pu être prise en compte dans le budget 2017 de l'Office du Niger. Il avait été demandé à l'IER de faire la proposition avant le Conseil d'Administration mais c'est en février 2017 qu'elle nous est parvenue, après donc la tenue de la session budgétaire du Conseil d'administration de l'Office du Niger.	En cours (voir PV 7 ^{ème} session page 10)